

RAPPORT N° 91/5-24
au Conseil Municipal

OBJET

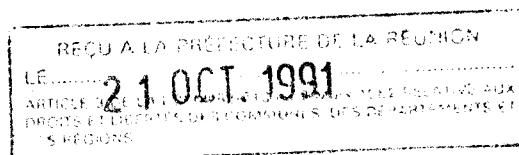
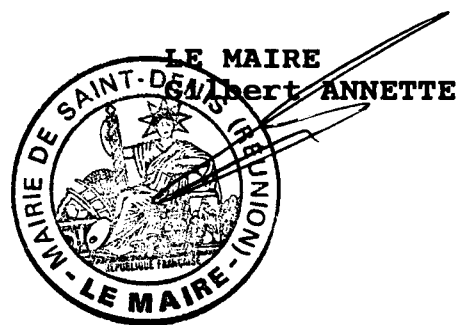
**ACQUISITIONS GRATUITES DE TERRAINS
POUR LA CREATION, L'ELARGISSEMENT OU LE REDRESSEMENT
DE VOIES PUBLIQUES**

Conformément aux Articles L. 332-6 et R. 332-15 du Code de l'Urbanisme, les propriétaires ayant obtenu un permis de construire, et dont les terrains se trouvent en bordure de voies publiques existantes ou à créer, peuvent être tenus de céder gratuitement à la Commune, dans la limite de 10 % de la superficie de leur parcelle, l'emprise nécessaire à la création, à l'élargissement ou au redressement desdites voies.

Je vous demande donc (confer l'annexe) :

- de m'autoriser à intervenir dans les actes d'acquisition et à verser aux notaires rédacteurs les honoraires correspondants ;
- de me dispenser de procéder aux formalités de purge des hypothèques et privilèges, le cas échéant ;
- de m'autoriser à poursuivre ces acquisitions par voie d'expropriation, en cas de refus des propriétaires concernés de les régulariser à l'amiable.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 91/5-24
du Conseil Municipal
en séance du samedi 12 octobre 1991

OBJET

ACQUISITIONS GRATUITES DE TERRAINS
POUR LA CREATION, L'ELARGISSEMENT OU LE REDRESSEMENT
DE VOIES PUBLIQUES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 91/5-24 du Maire ;

Vu le rapport de Michel CHAN-LIAT, Adjoint, présenté au nom des Commissions TRANSPORT ET CIRCULATION, et URBANISME ;

Sur l'avis favorable de la Commission FINANCES ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

ARTICLE 1

Autorise le Maire à intervenir dans les actes d'acquisition d'emprises de terrains nécessaires à la création, à l'élargissement ou au redressement de voies publiques (confer l'annexe) et à verser aux notaires rédacteurs les honoraires correspondants.

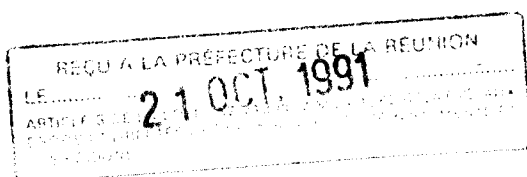
ARTICLE 2

Dispense le Maire de procéder aux formalités de purge des hypothèques et privilèges, le cas échéant.

ARTICLE 3

Autorise le Maire à poursuivre ces acquisitions par voie d'expropriation, en cas de refus des propriétaires concernés de les régulariser à l'amiable.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 18 OCT. 1991



Acquisitions gratuites de terrains
pour création, élargissement ou redressement
de voies publiques

A N N E X E

REFERENCES	SITUATIONS	PROPRIETAIRES
AE 0216	53 Rue Pasteur / Saint-Denis	SCI OMA PASTEUR
AM 0043	147 Angle Rues Juliette Dodu et Roland Garros / Saint-Denis	SCI CHAR
AM 0326	Ruelle Montante / Sainte-Clotilde	Henriette NAGOU
AM 0330	Angle Rues Général de Gaulle et Montreuil / Saint-Denis	Fondation de la Salle
AN 0188	Ruelle Dattier / Rue Saint-Jacques / Saint-Denis	Harry LEPELIER
AN 0496	7 Rue Decean / Saint-Denis	Suzanne HOAREAU
AS 0235	42 Rue Bois-de-Nèfles / Saint-Denis	SHLMR MAPAD
AZ 0280	11 Rue Papanque / Sainte-Clotilde	STE EDR
BD 0324	Chemin Sévagamy / Sainte-Clotilde	Nicolas ALPOU
BD 0353	Rue Lory-les-Hauts / Sainte-Clotilde	Yvon PANECHOU
BH 0362	73 Chemin Tessian / Sainte-Clotilde	Vincent FONTAINE
BI 0323	Chemin de la Chapelle / Moufia	Jean-Paul SINAMA
BK 0015	Rue Claude Monet / Sainte-Clotilde	SCI ATHENA
BP 0117	21 Chemin des Maraîchers / Bretagne	Sylvie MOUTOUSSAMY RAMSAMY
BR 0065	Chemin Fontbrune / Bretagne	Louis Rock NIRLO
BR 0218	Chemin des Palmiers / Bretagne	Michel Roland BAVOL
BR 0560	28 Rue Antoine Roussin / Bretagne	Yvrin RAMASSAMY
BR 1189	77 bis Chemin Antoine Roussin / Bretagne	Georget DAMBREVILLE

Acquisitions gratuites de terrains
pour création, élargissement ou redressement
de voies publiques

A N N E X E

- 2 -

REFERENCES	SITUATIONS	PROPRIETAIRES
BR 1387	Chemin du Milieu / Bretagne	Guy CLAIN (M. et Mme)
BS 0028	76 Chemin Ylang-Ylang / Bois-de-Nèfles	Dominique MULOT
BS 0919 BS 0920	Chemin des Orangers / Moufia	Aston MARCADE
BT 0026	1 Chemin des Hironnelles / Sainte-Clotilde	Jean Alain SAUTRON
BW 0168	Allée des Corindons / Bellepierre	STE SEMADER
BW 0485	Allée des Améthistes / Bellepierre	LAROCHE (M.)
BZ 0204	Chemin du Docteur Vinson (prolongement) / Montagne	J. Marie CHASSAGNE
CD 0400	83 Chemin Ruisseau Blanc / Montagne	Christophe MOUTOUSSAMY
CE 0038	8 Rue Antide Boyer / Montagne	Jacques VIDOT
CE 0093	37 Chemin Lacroix / Montagne	Axel JANOLAT
CO 0017	Chemin de la Comète / Saint-François	Harold DIJOUX
CS 0496	80 Chemin Finette / Sainte-Clotilde	Serge VENNER
CS 0779	Chemin des Pêcheurs / Bois-de-Nèfles	Michel DAGARD
CT 0285	15 Chemin Bégonia / Sainte-Clotilde	Marcel BOYER
CV 0018	15 Chemin des Benjoins / Piton Bois-de-Nèfles	André PARMENTIER
CW 0351	71 Route Jules Reydellet / Bretagne	Narcisse ROBERT
CW 0407	215 Chemin Bois-Rouge / Bretagne	Ange GIGAN (Mme)
CW 0433	67 Chemin des Letchis / Bretagne	

Acquisitions gratuites de terrains
pour création, élargissement ou redressement
de voies publiques

A N N E X E

- 3 -

REFERENCES	SITUATIONS	PROPRIETAIRES
CX 0188	Chemin Plateau / Domenjod	Huguette CHELLEN
CY 0037	Chemin Château d'Eau / Bellevue / Bretagne	Pascal CANAGUY
DE 0085 à DE 0092 DE 0102 DE 0105 DE 0109 DE 0111 DE 0112 DE 0121	Bellepierre	SIDR
DK 0029	Allée des Saphirs / Rampes du Brûlé	Jean FAURE
EK 0133	1 Chemin Gaud / Montagne	Paul POLVERELLI

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du samedi 12 octobre 1992
et annexé à la Délibération n° 91/5-24

LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

